



CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

LUNDI 12 DECEMBRE 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Beloeil, tenue le lundi 12 décembre 2011 à la Mairie de Beloeil.

À laquelle sont présents : Madame la mairesse Diane Lavoie, Madame la conseillère Louise Allie, Messieurs les conseillers Denis Corriveau, Guy Bédard et Pierre Verret, Madame la conseillère Lise Touchette et Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, formant quorum et siégeant sous la présidence de Madame la mairesse Diane Lavoie.

La directrice générale, Madame Martine Vallières, et la greffière adjointe, Madame Nathalie Deschesnes, sont présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 heures 30

Madame la mairesse ouvre la séance par un moment de recueillement.

2011-12-497

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit et est adopté en ajoutant le sujet suivant :

31. Politique en matière de santé et sécurité du travail – signature et adoption.

2011-12-498

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 49, RUE BRUNELLE– AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES

Le conseil entend les personnes intéressées par la demande de dérogation mineure relative au 49, rue Brunelle à Beloeil.

Aucune question.

2011-12-499

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 49, RUE BRUNELLE– ADOPTION

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée afin que soient autorisés, sur le site visé, pour les escaliers extérieurs situés en cour latérale, une projection d'environ 2 mètres par rapport au bâtiment principal, alors que le *règlement de zonage* prévoit une projection maximale de 1,5 mètre, ainsi qu'un empiètement d'environ 2 mètres dans la marge de recul latérale de 5 mètres, alors que le même règlement prévoit un empiètement de 1,5 mètre;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement numéro 1244-00-92 intitulé *règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme*;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lise Touchette;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la Ville de Beloeil acquiesce, conformément à la résolution portant le numéro 2011/01/02 du comité consultatif d'urbanisme, à la présente demande de dérogation mineure.

CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS :

Les rapports suivants sont déposés au conseil :

- A) Le rapport d'activités du Service de la planification et du développement du territoire pour le mois de novembre 2011.
- B) Autorisation à engager des dépenses en vertu du Règlement 1639-00-2010 déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.
- C) Lettre de la Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine annonçant le versement d'une aide financière de 51 200 \$ dans le cadre du programme Aide aux projets – Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2011-2012.
- D) Lettre de la Direction du rétablissement de la Sécurité civile du Québec annonçant le versement d'une subvention d'un montant de 9 258,62 \$ dans le cadre du Programme conjoint de protection civile pour l'acquisition d'une caméra à imagerie thermique.

2011-12-500

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 28 novembre 2011 est adopté sans être lu, chaque membre du conseil présent ayant reçu dans les délais prescrits par la loi, copie de ce procès-verbal pour en prendre connaissance.

2011-12-501

RÈGLEMENT 1439-17-00-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1439-00-2001 CONCERNANT LA TARIFICATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES ET DES LOCAUX – ADOPTION

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du conseil du 28 novembre 2011 avec dispense de lecture du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Touchette;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le règlement 1439-17-00-2011 modifiant le règlement 1439-00-2001 concernant la tarification des installations sportives et des locaux, soit adopté.

2011-12-502

RÈGLEMENT 1451-03-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1451-00-2001 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION DES MATÉRIAUX, DE LA MAIN-D'ŒUVRE, DE LA MACHINERIE ET DE CERTAINS SERVICES FOURNIS PAR LA DIVISION DES TRAVAUX PUBLICS – ADOPTION

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du conseil du 28 novembre 2011 avec dispense de lecture du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le règlement 1451-03-2011 modifiant le règlement 1451-00-2001 décrétant la tarification des matériaux, de la main-d'œuvre, de la machinerie et de certains services fournis par la division des travaux publics, soit adopté.

2011-12-503

RÈGLEMENT 1554-01-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1554-00-2007 SUR LA PRÉVENTION INCENDIE DANS LA VILLE DE BELOEIL – ADOPTION

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du conseil du 28 novembre 2011 avec dispense de lecture du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;
APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Touchette;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le règlement 1554-01-2011 modifiant le règlement 1554-00-2007 sur la prévention incendie dans la Ville de Beloeil, soit adopté.

2011-12-504

RÈGLEMENT 1672-00-2011 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 3 663 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 813 000 \$ POUR L'ACQUISITION DU LOT 4 493 847 SIS À BELOEIL ET LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT SITUÉ SUR CE LOT – ADOPTION – DATE DE CONSULTATION PAR VOIE DE REGISTRE

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil du 28 novembre 2011 avec dispense de lecture du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Touchette;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. QUE le règlement 1672-00-2011 décrétant une dépense de 3 663 000 \$ et un emprunt de 2 813 000 \$ pour l'acquisition du lot 4 493 847 sis à Beloeil et la rénovation du bâtiment situé sur ce lot, soit adopté.
2. QUE la journée consultation par voie de registre pour ce règlement soit tenue le 16 janvier 2012.

2011-12-505

RÈGLEMENT 1672-00-2011 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 3 663 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 813 000 \$ POUR L'ACQUISITION DU LOT 4 493 847 SIS À BELOEIL ET LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT SITUÉ SUR CE LOT – EMPRUNT TEMPORAIRE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Touchette;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'effectuer un ou des emprunts temporaires à une banque, une caisse populaire, une société de fiducie ou à toute institution prêteuse au meilleur taux possible, en attendant la vente des obligations ou du billet et pour les fins et conditions énumérées audit règlement 1672-00-2011.

2011-12-506

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – NOMINATION D'UN JOURNALIER

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de nommer Monsieur Donald Tremblay au poste permanent de journalier au Service des travaux publics à compter du 13 décembre 2011, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

2011-12-507

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – EMBAUCHE D'UN MÉCANICIEN

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'embaucher Monsieur Marc-André Dutil au poste permanent de mécanicien à compter du 4 janvier 2012, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

2011-12-508

RÉGIME DE RETRAITE À L'INTENTION DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE BELOEIL – ENTENTE DE RÉCIPROCITÉ AVEC KRONOS CANADA INC. – AUTORISATION DE SIGNATURES

ATTENDU que Monsieur Daniel Lévesque, directeur du Service des ressources humaines, souhaite transférer à la Ville de Beloeil les sommes en provenance du régime de retraite de son employeur antérieur au régime de retraite de la Ville de Beloeil;

ATTENDU qu'outre les sommes qui seront transférées d'un régime à l'autre, il n'y a pas de coût pour la Ville de Beloeil relié au fait de procéder à cette entente;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. QUE le conseil de la Ville de Beloeil approuve l'entente de réciprocité avec Kronos Canada Inc. permettant le transfert des fonds de Monsieur Daniel Lévesque en provenance du Régime de retraite des employés salariés de NL Industries Inc. qui ne sont pas assujettis à une convention collective de travail au Canada au Régime de retraite à l'intention des employés de la Ville de Beloeil.
2. QUE le conseil de la Ville de Beloeil autorise la directrice générale à signer tout document pertinent pour donner effet à l'entente de réciprocité intervenue avec Kronos Canada Inc.

PIIA :

- ◆ **CONSTRUCTIONS JASMONT - RUE RÉMI-DANSEREAU - CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT PARTICULIER MODIFIÉ**
- ◆ **GESTIMPROS - LOT 174-20- CONSTRUCTION D'UNE GARDERIE**
- ◆ **COIFFURE LES FRIMOUSSES - 817, RUE LAURIER - REMPLACEMENT DE L'ENSEIGNE DÉTACHÉE DU BÂTIMENT**
- ◆ **RESTAURANT YUZU SUSHI - 884, BOULEVARD YVON-L'HEUREUX - INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE ATTACHÉE**
- ◆ **GROUPE IMMOBILIER POTVIN - RUE ALEXIS-GALIPEAU - LOTS 1990 À 1997 - PROJET DE LOTISSEMENT**
- ◆ **GESTIMPROS - RUE PAUL-PERREAUULT - APPROBATION DE L'ARCHITECTURE DE 8 MODÈLES D'HABITATIONS UNIFAMILIALES ISOLÉES**
- ◆ **LES HABITATIONS RAYMOND GUAY INC - RUE PAUL-PERREAUULT - APPROBATION DE L'ARCHITECTURE D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE**
- ◆ **GESTIMPROS - 1108, RUE PAUL-PERREAUULT - APPROBATION POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN LOGEMENT BIGÉNÉRATIONNEL**
- ◆ **CLINIQUE OSTÉOPATHIQUE MIEUX ÊTRE - 303, RUE DUVERNAY - APPROBATION D'UNE ENSEIGNE ATTACHÉE**
- ◆ **REMAX EXTRA - 170, RUE SERGE-PEPIN - APPROBATION D'UNE ENSEIGNE ATTACHÉE.**
- ◆ **BMR - 215, RUE BRÉBEUF - AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT**
- ◆ **BÂTIMENTS QUÉBEC - 343 À 347, RUE DUVERNAY – DEMANDE DE MODIFICATION DU PIIA APPROUVÉ – TRANSFORMATION EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT**

ATTENDU que les projets suivants sont assujettis au règlement 1245-00-92 intitulé *Règlement portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que ces projets ont été étudiés par le comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'approuver les projets suivants :

1. Plan d'implantation seulement pour le développement d'un projet intégré comprenant 5 habitations multifamiliales de 12 logements et 2 habitations multifamiliales de 16 logements, sur la rue Rémi-Dansereau dans la zone HC-338, selon les plans déposés le 24 novembre 2011 par Constructions Jasmont, aux conditions prévues à la résolution portant le numéro 2011/11/169 du comité consultatif d'urbanisme;
2. Plans de construction d'une garderie sur deux étages, sur le lot 174-20, à proximité de la future école du projet Les Bourgs de la Capitale, aux conditions prévues à la résolution portant le numéro 2011/11/170 du comité consultatif d'urbanisme;
3. Remplacement de l'enseigne détachée du bâtiment pour le salon de coiffure Les Frimousses situé au 817, rue Laurier, aux conditions prévues à la résolution portant le numéro 2011/11/172 du comité consultatif d'urbanisme.
4. Installation d'une enseigne attachée pour le commerce Restaurant Yuzu Sushi situé au 884, boulevard Yvon-L'Heureux, conformément à la résolution portant le numéro 2011/11/173 du comité consultatif d'urbanisme.
5. Projet de lotissement visant la création des lots 1990 à 1997 dans la zone H-600, conformément à la résolution portant le numéro 2011/11/174 du comité consultatif d'urbanisme.
6. Plans d'architecture de huit modèles d'habitations unifamiliales isolées à être construites sur la rue Paul-Perreault, dans la zone H-614, tel que préparés par Conception S. Tardif et déposés par Gestimpros le 4 novembre 2011, aux conditions

prévues à la résolution portant le numéro 2011/11/175 du comité consultatif d'urbanisme.

7. Plan de construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage attachée sur la rue Paul-Perreault, selon les plans préparés par Les plans Toit d'Or, déposés le 15 novembre 2011 par Les Habitations Raymond Guay, aux conditions prévues à la résolution portant le numéro 2011/11/176 du comité consultatif d'urbanisme.
8. Construction d'une habitation unifamiliale comprenant un logement bigénérationnel, sur le lot 1783 situé à l'angle des rues Paul-Perreault et Régis-Phaneuf, dans la zone H-612, selon les plans préparés par Dessins Drummond, déposés le 18 novembre 2011, conformément à la résolution portant le numéro 2011/11/177 du comité consultatif d'urbanisme.
9. Installation d'une enseigne attachée pour la Clinique ostéopathe Mieux être située au 303, rue Duvernay, conformément à la résolution portant le numéro 2011/11/178 du comité consultatif d'urbanisme.
10. Installation d'une enseigne attachée pour le commerce Remax Extrat, situé au 170, rue Serge-Pepin, aux conditions prévues à la résolution portant le numéro 2011/11/181 du comité consultatif d'urbanisme.

Et de refuser les projets suivants :

11. Projet d'agrandissement du commerce BMR situé au 215, rue Brébeuf tel que présenté par Madame Sophie Tétreault, architecte, et de permettre que le projet soit modifié en présentant un PIIA modifié qui tient compte des recommandations formulées dans la résolution portant le numéro 2011/11/168 du comité consultatif d'urbanisme.
12. Demande de modification du PIIA approuvé en août 2011 pour la transformation extérieure du bâtiment situé au 343 à 347, rue Duvernay selon les plans préparés par la firme Line Laurin Architecture et design, datés du 18 novembre 2011, le tout conformément à la résolution portant le numéro 2011/11/179 du comité consultatif d'urbanisme.

2011-12-510

APPUI À UNE DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC – 2670, RUE RICHELIEU

ATTENDU que Madame Sophie Brissette désire obtenir l'autorisation d'utiliser à d'autres fins que l'agriculture, une superficie de 32,5 mètres carrés à l'intérieur d'un bâtiment agricole, afin d'y aménager un atelier d'artisan;

ATTENDU que ce projet est tout à fait marginal et n'aura aucun impact significatif sur l'agriculture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'appuyer la demande déposée devant la Commission de protection du territoire agricole par Madame Sophie Brissette visant une partie du lot P.147 d'une superficie de 32,5 mètres carrés.
2. De demander un avis à la MRC de la Vallée-du-Richelieu sur la conformité des dispositions relatives à un usage complémentaire à un usage agricole, prévues au projet de règlement de zonage numéro 1667-00-2011, au schéma d'aménagement de la MRC.

2011-12-511

**COMITÉ DE SUIVI DU PROJET DE REVITALISATION DU CŒUR DE BELOEIL –
NOMINATION DES MEMBRES**

ATTENDU la création du comité de suivi de la démarche Rues principales par la résolution du Conseil numéro 2011-08-365;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la nomination des membres dudit comité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lise Touchette;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de nommer les personnes suivantes pour siéger sur le comité de suivi de la démarche Rues principales :

Représentants du monde des affaires :

Madame Anne Durocher, Monsieur Philippe Hamelin, Monsieur Jean Larivière, Madame Sylvie Roy, Monsieur Bernard Pepin et un représentant des institutions financières, à être nommé ultérieurement.

Représentants de la Ville :

Madame Martine Vallières, Monsieur Denis Laplante, Madame Chantal Lebel, Madame Diane Lavoie et Monsieur Guy Bédard.

Représentants d'organismes de développement économique :

Mesdames Manon Roger et Julie Hamel.

Représentants de citoyens :

Madame Martine Légaré, Monsieur Roland Parent et Monsieur Francis Chauveau.

Représentants d'organismes socio-communautaires :

Madame Marie-Claude Lalonde, Monsieur Dave Turcotte, Madame Marie-Claude Durette et Madame Carole Labrègue

2011-12-512

**L'ASSOCIATION DE LA VALLÉE DU RICHELIEU POUR LES DÉFICIENTS MENTAUX INC. -
RÉVISION DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS DE L'EXEMPTION DE TAXES
FONCIÈRES - 625, RUE LECHASSEUR**

ATTENDU que l'Association de la Vallée du Richelieu pour les déficients mentaux inc. a obtenu en 2002 une reconnaissance aux fins de l'exemption de taxes pour ses locaux situés au 625, rue Lechasseur à Beloeil;

ATTENDU que cette reconnaissance exempte l'Association de la Vallée du Richelieu pour les déficients mentaux inc. de payer toute taxe foncière;

ATTENDU qu'une révision périodique de la reconnaissance est faite par la Commission municipale du Québec, tous les neuf ans;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'informer la Commission municipale du Québec que la Ville ne soulèvera aucune objection à la confirmation de la reconnaissance aux fins d'exemption de taxes en faveur de l'Association de la Vallée du Richelieu pour les déficients mentaux inc.

2011-12-513

**L'ASSOCIATION DE LA VALLÉE DU RICHELIEU POUR LES DÉFICIENTS MENTAUX INC. -
RÉVISION DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS DE L'EXEMPTION DE TAXES
FONCIÈRES – 192, RUE F.-X.-GARNEAU**

ATTENDU que l'Association de la Vallée du Richelieu pour les déficients mentaux inc. a obtenu en 2002 une reconnaissance aux fins de l'exemption de taxes pour ses locaux situés au 192, rue F.-X.-Garneau à Beloeil;

ATTENDU que cette reconnaissance exempte l'Association de la Vallée du Richelieu pour les déficients mentaux inc. de payer toute taxe foncière;

ATTENDU qu'une révision périodique de la reconnaissance est faite par la Commission municipale du Québec, tous les neuf ans;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'informer la Commission municipale du Québec que la Ville ne soulèvera aucune objection à la confirmation de la reconnaissance aux fins d'exemption de taxes en faveur de l'Association de la Vallée du Richelieu pour les déficients mentaux inc.

2011-12-514

**LOI ASSURANT L'EXERCICE DES DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES EN VUE DE
LEUR INTÉGRATION SCOLAIRE, PROFESSIONNELLE ET SOCIALE – PLAN D'ACTION
2012**

ATTENDU que la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* prévoit que chaque année la Ville doit adopter et rendre public un plan d'action indiquant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées, les mesures prises au cours de l'année qui se termine et celles envisagées au cours de l'année suivante;

ATTENDU le rapport de la greffière adjointe daté du 25 novembre 2011;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le plan d'action 2012 et ce, conformément à la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

2011-12-515

ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA VILLE – ANNÉE 2012 – RENOUVELLEMENT

ATTENDU le rapport de la greffière adjointe daté du 1er décembre 2011;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter la proposition de renouvellement du contrat d'assurances générales pour l'année 2012 du Groupe Ultima assurances et services financiers inc., au montant de 210 031 \$ et d'autoriser la trésorière à effectuer tout paiement nécessaire à cet effet.

2011-12-516

AUTORISATION DES DÉPENSES, ENGAGEMENTS DE FONDS ET VIREMENTS DE CRÉDITS

ATTENDU les dépenses et engagements de fonds indiqués sur la liste produite par la trésorière adjointe en date du 8 décembre 2011 laquelle liste indique le montant de chaque dépense ou engagements, sa description, le nom du fournisseur et la date de la facture ou de l'engagement;

ATTENDU le certificat de crédits suffisants émis par la trésorière relativement à ces dépenses et engagement de fonds;

ATTENDU les diverses demandes de transferts budgétaires produites par les différents services, lesquelles demandes indiquent les postes budgétaires affectés et les raisons justifiant lesdits transferts;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Touchette;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

3. D'autoriser les dépenses et engagements de fonds indiqués sur la liste de la trésorière adjointe en date du 8 décembre 2011.
4. D'autoriser le déboursé des dépenses indiquées sur ladite liste.

SOMMAIRE DU RAPPORT DES DÉBOURSÉS **6 627 215,70 \$**

5. D'autoriser les virements de crédits budgétaires indiqués sur les demandes des différents services :

SOMMAIRE DES DEMANDES DE TRANSFERTS

➤ Service des travaux publics	38 262,00 \$
➤ Service de la bibliothèque	1 155,00 \$
➤ Direction générale	3 336,00 \$
➤ Service des finances	27 175,00 \$
➤ Service des loisirs et de la vie communautaire	175,00 \$

pour un total de : **70 103,00 \$**

RÉALLOCATION DE FONDS POUR PROJETS EN COURS

➤ Divers projets	22 449,28 \$
------------------	--------------

pour un total de : **22 449,28 \$**

2011-12-517

ANNULATION DE CHÈQUES EN CIRCULATION

ATTENDU qu'une analyse des chèques en circulation a été faite;

ATTENDU que cette analyse a révélé un certain nombre de chèques qui sont en circulation depuis plus de six mois et qui ne pourraient plus être échangés auprès des institutions financières;

ATTENDU le rapport de la trésorière adjointe daté 22 novembre 2011;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser l'annulation de chèques en circulation depuis plus de six mois, pour un montant totalisant 216,90 \$, conformément à la liste des chèques en circulation datée du 22 novembre 2011, préparée par le Service des finances de la Ville de Beloeil.

2011-12-518

GFI SOLUTIONS D'AFFAIRES – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SERVICE D'ENTRETIEN DE LOGICIELS D'APPLICATIONS MUNICIPALES INTÉGRÉES – ANNÉE 2012

ATTENDU que la Ville a reçu une proposition de renouvellement du contrat de service d'entretien de logiciels de la firme GFI Solutions d'affaires pour l'année 2012;

ATTENDU que ce contrat porte sur les applications Dyna +, logiciel utilisé pour la comptabilité, la taxation, la perception, les achats et inventaire ainsi que sur le logiciel Genero utilisé pour la cour municipale;

ATTENDU que la soumission de la firme GFI Solutions d'affaires s'élève à 45 704,06 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU le rapport de la directrice du Service des finances daté du 30 novembre 2011;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'octroyer un contrat s'élevant à 45 704,06 \$ plus les taxes applicables à la firme GFI Solutions d'affaires inc. pour l'année 2012.
2. D'autoriser la directrice du Service des finances ou, en cas d'incapacité d'agir, la greffière à signer tout contrat à cet effet.

2011-12-519

POLITIQUE RELATIVE À L'UTILISATION DES RESSOURCES INFORMATIQUES DE LA VILLE DE BELOEIL – ADOPTION

ATTENDU qu'une politique d'utilisation des ressources informatiques est en vigueur à la Ville de Beloeil depuis avril 2000.

ATTENDU qu'en tenant compte des nouvelles technologies, des nouvelles lois et de l'utilisation des réseaux sociaux, cette politique nécessitait une refonte complète;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter la politique relative à l'utilisation des ressources informatiques de la Ville de Beloeil datée de décembre 2011, préparée par le chef à l'approvisionnement.

2011-12-520

REGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT – QUOTE-PART SUPPLÉMENTAIRE POUR L'ANNÉE 2011 – AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a transmis à la Ville de Beloeil une résolution de son conseil d'administration pour l'imposition d'une quote-part additionnelle pour l'année 2011;

ATTENDU le rapport de la directrice du Service des finances daté du 1er décembre 2011;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la directrice du Service des finances à procéder au paiement d'une quote-part additionnelle pour l'année 2011 à la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent pour un montant de 21 055 \$.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02.210.00.953.

2011-12-521

FOURNITURE, LIVRAISON ET INSTALLATION D'UN BALAI RAMASSEUR HYDRAULIQUE SUR CHARGEUR – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'une demande de soumission par invitation a été faite pour la fourniture, la livraison et l'installation d'un balai ramasseur hydraulique sur chargeur;

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues, à savoir :

- | | |
|----------------------------|--------------|
| 1. Agritex Lanaudière inc. | 35 966,12 \$ |
| 2. René Riendeau 1986 inc. | 38 164,87 \$ |

ATTENDU que le chef à l'approvisionnement, dans un rapport daté du 1er décembre 2011 recommande l'octroi de cette soumission au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé au devis, soit à Agritex Lanaudière inc.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lise Touchette;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter la soumission de Agritex Lanaudière inc. datée du 30 novembre 2011, pour un montant total de 35 966,12 \$, taxes incluses.

Cette dépense, au coût net de 34 387,62 \$, sera imputée au poste budgétaire 02-324-00-526, auxiliaire 11V0511.

2011-12-522

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BELOEIL – RÉVISION BUDGÉTAIRE 2011

ATTENDU que le 24 janvier 2011, par sa résolution 2011-01-29, le conseil a approuvé les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Beloeil pour l'exercice financier 2011;

ATTENDU que le 1er décembre dernier, la Ville a reçu un budget révisé 2011 de cet organisme;

ATTENDU le rapport de la directrice des finances et trésorière daté du 1er décembre 2011;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;
APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Touchette;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter les prévisions budgétaires 2011 révisées de l'Office municipal d'habitation de Beloeil.

2011-12-523

GAZ MÉTRO – TRAVAUX CORRECTIFS À UNE CONDUITE – ACCEPTATION DES TRAVAUX ET DEMANDE D'AUTORISATION À LA MRC

ATTENDU que la compagnie Gaz Métro est responsable d'un gazoduc situé entre la ville de Contrecoeur et la municipalité de Saint-Mathieu-de-La Prairie;

ATTENDU qu'à la suite des inspections régulières du gazoduc, il appert que des interventions sont nécessaires afin de protéger la conduite qui se trouve, à certains endroits, très près du fond des cours d'eau sous lesquels elle circule;

ATTENDU que les interventions prévues à cette fin ne peuvent pas être permises en vertu du règlement 40-06 sur les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau situés sur le territoire de la MRC;

ATTENDU que l'article 2.5 de ce règlement prévoit, dans de tels cas, une procédure pour les demandes d'autorisation spéciale au Conseil de la MRC;

ATTENDU que pour être reçue, la demande d'autorisation spéciale au Conseil de la MRC doit être formulée au moyen d'une résolution par le conseil de la municipalité dans laquelle est projetée l'intervention;

ATTENDU que la Ville de Beloeil est en faveur de l'intervention et se dit prête à accepter les interventions proposées par Gaz Métro;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. Que la Ville de Beloeil accepte que les travaux correctifs proposés par Gaz Métro soient réalisés dans le cours d'eau Bernard.
2. Que la Ville de Beloeil demande à la MRC de la Vallée-du-Richelieu d'étudier la possibilité d'autoriser le projet.

2011-12-524

ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AUX INTERVENTIONS IMPLIQUANT DES MATIÈRES DANGEREUSES AVEC LA VILLE DE VARENNES – AUTORISATION DE SIGNATURES

ATTENDU que la Ville de Beloeil possède une escouade d'intervention en matières dangereuses;

ATTENDU que selon le règlement de tarification 1459-00-2002, le recours à l'escouade d'intervention en matières dangereuses, pour les villes n'ayant pas d'entente particulière, génère des frais de 10 000 \$ par intervention, en plus des frais de ressources humaines et d'avantages sociaux prévus aux conventions collectives applicables, du coût du matériel à utilisation unique et le remplacement de tout équipement détruit ou endommagé lors d'une intervention;

ATTENDU que la Ville de Varennes désire signer une entente avec la Ville de Beloeil relative aux interventions impliquant des matières dangereuses, moyennant une contribution annuelle de 2 500 \$;

ATTENDU qu'une telle entente a déjà été conclue avec la Ville de Longueuil;

ATTENDU le rapport du directeur du Service de sécurité incendie daté du 29 novembre 2011;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Touchette;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la mairesse, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et la greffière, ou en cas d'incapacité d'agir la greffière adjointe, à signer une entente avec la ville de Varennes relativement aux interventions impliquant des matières dangereuses sur leur territoire.

2011-12-525

ENTENTES RELATIVES À LA DISPENSE DE FORMATION AU CENTRE DE QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES DE BELOEIL – AUTORISATION DE SIGNATURES.

ATTENDU la création du Centre de qualifications professionnelles par le Service de Sécurité incendie de la Ville de Beloeil;

ATTENDU qu'il y a lieu de signer des ententes avec des instructeurs, aides-instructeurs et moniteurs accrédités par les différentes maisons d'enseignement pour la dispense des formations offertes.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie ou, en cas d'incapacité d'agir, le chef de la division des opérations CQPB et de la formation, à signer des ententes relatives à la dispense de formation au Centre de qualifications professionnelles de Beloeil.

2011-12-526

ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE BELOEIL INC. – GRATUITÉ DE LA PATINOIRE INTÉRIEURE ANDRÉ-SAINT-LAURENT POUR LE TOURNOI BANTAM 2011

ATTENDU la demande de l'Association du hockey mineur de Beloeil afin d'utiliser gratuitement la patinoire intérieure André-Saint-Laurent, du 9 au 22 janvier 2012, pour le tournoi Bantam 2012;

ATTENDU le rapport du directeur du Service des loisirs et de la vie communautaire daté du 22 novembre 2011;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lise Touchette;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'accorder à l'Association du hockey mineur de Beloeil inc. la permission d'utiliser gratuitement la patinoire intérieure André-Saint-Laurent, du 9 au 22 janvier 2012.

2011-12-527

POLITIQUE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL – SIGNATURE ET ADOPTION

ATTENDU qu'à la suite de l'adhésion de la Ville de Beloeil à la mutuelle de prévention de la firme Aon Hewitt, la Ville a l'obligation d'implanter un programme de prévention.

ATTENDU que la première étape de ce programme est l'adoption d'une politique en matière de santé et sécurité du travail;

ATTENDU que cette politique doit être approuvée par la direction et communiquée officiellement aux travailleurs;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'adopter le politique en matière de santé et sécurité du travail préparée par la direction des ressources humaines;
2. D'autoriser la directrice générale à procéder à la signature de ladite politique.

2011-12-528

AJOURNEMENT

À 20 heures,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la séance soit ajournée.

2011-12-529

REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de reprendre les délibérations de la séance du 12 décembre 2011 à 20 heures 40.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens selon la loi.

2011-12-530

CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 21 heures 08,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Touchette;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 12 décembre 2011.

DIANE LAVOIE, mairesse

NATHALIE DESCHESESNES, greffière adjointe